



Convocation tribunal de proximité: vice de procédure

Par **Serge69**, le **14/04/2009** à **12:05**

Bonjour,

ma femme est convoqué au tribunal de proximité pour un trop perçu des assedic, ce que nous ne contestons pas, or la convocation est adressé a Monsieur et non pas Madame.

Puis je joué la dessus pour annuler la procédure réussir à éviter de devoir payer les frais de jutice, interet etc....

Il est evident que le trop perçu je vais le rembourser mais je refuse de devoir payer plus, le fait de ne pas rembourser mon trop perçu est uniquement un oubli